

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Commune de Sainte-Savine**

**SEANCE DU 10 MARS 2022**

Date de la convocation : 4 Mars 2022

Date d'affichage : 14 Mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix Mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Arnaud MAGLOIRE, maire.

**Présents** : MAGLOIRE Arnaud, CHAUDET Martine, STAUDER Jean-Christophe, GULTEKIN Gülcan, HENNEQUIN Virgil, RIBAILLE Cécile, HUART Gérald, MARTIN Michelle, POUZIN Jean-Michel, VAN DALEN Laurent, CATERINO Marie-Laure, CERF Jérémie, BARDET Alice, BERNIER Romain, BLANCHOT Bastien, LAVILLE Rémy, JOSSET Geoffrey, MOSER Alain, IGLESIAS Catherine, BEHL Frédérique, AUMIS Maud, TIEDREZ Valérie, ZELTZ Anne-Marie, D'HULST Karl, MENERAT Thierry, CROQUET Nicolas

**Représentés** : KIEHN Patricia par CATERINO Marie-Laure, PRELOT Frédérique par HENNEQUIN Virgil, BOIZARD Léa par GULTEKIN Gülcan, PEREIRA-FRAJMAN Sonia par CHAUDET Martine, FERNANDEZ Sophie par BERNIER Romain, LEIX Jean-François par IGLESIAS Catherine

**Absents** : MARTEAU Elona

**Secrétaire** : Madame BARDET Alice

La séance est ouverte.

01 - Approbation du procès-verbal de la séance du 16.12.2021

RAPPORTEUR : M. le Maire

**M. le Maire** : Est-ce qu'il y avait des remarques sur ce procès-verbal ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	28	28	0	0	0

02 - Approbation du procès-verbal de la séance du 03.02.2022

RAPPORTEUR : M. le Maire

**M. le Maire** : Est-ce qu'il y avait des remarques sur ce procès-verbal ? Non. Je vous propose de passer au vote.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
23	28	28	0	0	0

03 - FONCIER - acquisition parcelles AC 43 et 47

RAPPORTEUR : M. Blanchot

Mes Chers Collègues,

M. PANTIN nous a fait part de son souhait de céder les parcelles section AC n°43 et 47 d'une surface de 1 166 m<sup>2</sup> lui appartenant, au 56 rue Louis Blanc à Sainte-Savine.

Une agence immobilière a été sollicitée pour estimer la valeur de ces terrains dans la mesure où cette transaction n'est pas soumise à l'avis du Domaine ; l'estimation s'établit au prix de 22 € le m<sup>2</sup>, soit 25 652 € pour l'ensemble des parcelles concernées.

M. PANTIN confirme vouloir céder ces terrains au prix proposé par la collectivité étant précisé que tous les frais annexes liés à la transaction (frais de Notaire, de bornage...) restent à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, vu l'énoncé ci-dessus et après en avoir délibéré, décide de :

- Acheter à M. PANTIN les parcelles section AC 43 et 47 d'une surface de 1 166 m<sup>2</sup> ;
- Fixer le prix de la transaction à **25 652 € pour une surface totale de 1 166 m<sup>2</sup>**, précision faite que les frais annexes tels qu'énoncés ci-dessus seront entièrement supportés par la commune de Sainte-Savine ;
- Dire que les crédits issus de cette acquisition seront inscrits au budget communal ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir, ainsi que toutes pièces utiles relatives à cette opération.

**M. le Maire** : Est-ce qu'il y avait des remarques sur ce rapport ? Non. Je vous propose de passer au vote.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
24	29	29	0	0	

04 - OPERATION PONT PAUL BERT - demande de subvention

Rapporteur : M. BLANCHOT

Mes Chers Collègues,

La Ville de Sainte-Savine souhaite faire reconstruire le pont Paul BERT, l'ouvrage présentant des désordres importants au regard du rapport des dernières inspections, diagnostics et calculs de sa capacité portante. Cet ouvrage permet le franchissement de la Vienne par la rue Paul BERT. L'accès à l'ouvrage est aujourd'hui limité aux véhicules de 3,5 tonnes maximum.

Le montant estimatif global des travaux s'élève à 270 000 € TTC.

Il est proposé de solliciter des subventions auprès de l'État au titre de la DETR ou du DSIL et d'autres organismes financeurs pour connaître l'ensemble des leviers de cofinancements de cette opération.

Le conseil municipal, vu l'énoncé ci-dessus et après en avoir délibéré, décide de :

- SOLLICITER une subvention la plus élevée possible auprès des organismes financeurs énoncés ci-dessus ;
- AUTORISER le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles en découlant.

**M. le Maire** : Est-ce qu'il y avait des remarques sur ce rapport ? Non. Je vous propose de passer au vote.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
24	29	29	0	0	0

05 - ASSOCIATION Sainte-Savine Basket - Mise à disposition des équipements communaux renouvellement des conventions et fixation des tarifs

RAPPORTEUR : M. Hennequin

Mes chers collègues,

L'association Sainte-Savine Basket dispose d'une équipe féminine évoluant dans un championnat de haut niveau, à ce titre, l'accompagnement financier de cette section est assuré par Troyes Champagne Métropole.

La Ville de Sainte-Savine met toutefois à disposition divers équipements municipaux à destination de la section NF1 afin de permettre au club d'évoluer dans de bonnes conditions. Ces mises à disposition font l'objet d'une tarification, dont le montant facturé au club est compensé par la subvention de TCM à l'association.

Il convient aujourd'hui de renouveler les conventions de mise à disposition des équipements et de fixer les tarifs afférents pour l'année 2022.

- **Redevances d'occupation du domaine public :**

**Appartements des joueuses :**

- Logement n° 1 de l'école Raymond Berniolle (T4) : 1 600 € par trimestre (actuellement 1475 €)
- Logement n° 3 de l'école Raymond Berniolle (T3) : 1 450 € par trimestre (nouveau remplace le logement n° 4 à 1.475 €)
- Logement n° 3 de l'école Jules Ferry (T3) : 1 510 € par trimestre (1.233,18 € actuellement étant précisé que chauffage et la TEOM ne sont pas intégrés)
- Logement n° 4 de l'école Jules Ferry (T2) : 1 350 € par trimestre (1.265 € actuellement étant précisé que la TEOM n'est pas intégrée).

**Régularisations :**

- Logement n° 3 de l'école Jules Ferry : les termes de la présente convention s'appliquent à compter du 1<sup>ER</sup> janvier 2021.
- Logement n°3 de l'école Berniolle : les termes de la présente convention s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> août 2020.

Pour rappel : le bénéficiaire est tenu d'effectuer les démarches de souscription et de résiliation auprès des différents fournisseurs (électricité, gaz, eau courante, accès téléphone et Internet) de manière que la facturation soit adressée aux occupants des logements ou au bénéficiaire lui-même.

Tout manquement à ces démarches occasionnera une refacturation systématique par la Ville des montants dus avec une majoration de 10 %.

- **Gymnase Volbart (entraînements + matchs) :** 2.050 € par trimestre (1.117,50 € actuellement) ; le nouveau tarif présenté intègre le coût d'exploitation pour la commune et notamment la mobilisation de son personnel communal (gardiennage, entretien).
- **Mise à disposition d'un minibus 9 places de la Ville (déplacements pour matchs) :** 1.300 € par an (155 € actuellement) ; le véhicule objet de la mise à disposition est un véhicule neuf et le calcul du nouveau tarif s'appuie sur l'amortissement comptable du bien.
  - Montant de la caution : 500 €. Celle-ci sera restituée à l'issue de la convention si aucune dégradation et aucun dommage n'est constaté.
  - Restitution d'un véhicule sale : 30 €
  - La perte de la clé entraînera le versement d'une somme correspondant au montant nécessaire à sa reproduction.
  - Restitution d'un véhicule sans le plein : facturation du plein + pénalité de 20 €.
  - La perte de la carte grise induira également le règlement d'une somme égale au tarif appliqué par la préfecture de l'Aube pour le renouvellement de ladite carte.

Le conseil municipal, vu l'énoncé ci-dessus et après en avoir délibéré, décide de :

- **VALIDER** le renouvellement des conventions entre la Ville de Sainte-Savine et Sainte-Savine Basket ;
- **VALIDER** la tarification proposée pour la mise à disposition des différents équipements ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles.

**M. le Maire** : Merci, est-ce qu'il y avait des commentaires sur ce rapport ? M. Moser ?

**M. Moser** : J'ai une question concernant Sainte-Savine Basket. Si j'ai bien compris, il y a de fortes chances que Sainte-Savine Basket redescende et ne soit plus une équipe en National. Dans ce cas TCM ne subventionnerait plus, ce serait à la commune, ce qui va nécessiter à nouveau un effort budgétaire pour ce club.

**M. Hennequin** : Le club restera quand même en championnat de France M. Moser, donc dans tous les cas il sera toujours subventionné par Troyes Champagne Métropole. Le club est en N1, s'il redescend en N2 il est toujours éligible aux subventions. C'est à partir de la N3 que TCM ne subventionne plus.

**M. le Maire** : et on ne lui souhaite pas de redescendre, mais on sait que la saison est compliquée. D'autres remarques sur ce rapport ? Non. Je vous propose de passer au vote.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
25	30	30	0	0	0

## 06 - RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

RAPPORTEUR : Mme Gultekin

Mes Chers Collègues,

Chaque année, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la Commune est inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Pour rappel, la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, portant nouvelle organisation de la République, a modifié les modalités de présentation du rapport sur les orientations budgétaires.

Dans le cadre de l'amélioration de la transparence de la vie publique et dispositions diverses de facilitation de la gestion des collectivités territoriales, il est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. ».

Le rapport d'orientations budgétaires constitue une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs de long terme de la Municipalité.

Le débat d'orientations budgétaires donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le présent document remis à chaque élu doit permettre, dans une totale transparence et dans les meilleures conditions, de préparer le vote du budget primitif.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport de présentation sur les orientations budgétaires pour le budget 2022 :

- PRENDRE ACTE de la tenue du débat sur les orientations générales du budget 2022.

**M. le Maire** : Merci pour cette présentation très complète, je vais laisser place au débat, y a-t-il des commentaires sur ce rapport d'orientations budgétaires ? Oui, M. Moser ?

**M. Moser** : la présentation ayant été faite d'un seul tenant, je vais reprendre un certain nombre de remarques.

Concernant le 1<sup>er</sup> chapitre « les enjeux de la politique municipale », une remarque concernant la politique d'investissement et les commentaires qui ont été faits en début de rapport : la réalisation du programme d'investissement du mandat précédent n'est pas satisfaisante, cela a été reconnu, déjà dit et reconnu. Cependant, sachez que nous en avons aussi souffert, moi et quelques collègues, il faut que ce soit clair. Nous en connaissons les raisons que je ne vais pas vous détailler, mais qui étaient déjà sur la première partie du mandat des raisons budgétaires, financières, et qui en même temps étaient liées à certains facteurs tels que la baisse de la DGF pendant 3 ans, il ne faut pas l'oublier, la mémoire ne doit pas être trop courte, et les problèmes internes que vous connaissez sur l'état de capacité de fonctionnement des services qui était dégradé. D'où l'action de réorganisation des services lancée en 2018, que vous poursuivez aujourd'hui et qui n'est pas terminée puisque très complexe.

Par rapport au discours qui est développé en début de rapport d'orientations budgétaires, il me semble qu'il faudrait passer à un discours un peu moins facile, ou peut-être un peu moins imprudent. Voir encore dans ces rapports des propos selon lesquels rien a été fait ou réussi avant juin 2020, laissent à penser toujours la même chose, et occultent certaines opérations que je vais rappeler très brièvement pour ceux qui ne sont pas au courant :

- La rénovation totale du COSEC de la Noue Lutel, achevée en 2015
- La réalisation de la Maison des Viennes
- La rénovation de l'Art Deco
- La réfection d'une partie des courts de tennis
- L'achèvement des pistes cyclables
- La réfection de différentes rues

Ce qui illustre bien que l'on ne puisse pas laisser entendre que rien n'a été fait. On ne peut pas non plus occulter aujourd'hui les opérations abandonnées comme :

- Le projet de médiathèque validé par le Conseil municipal, après étude et diagnostic préalables, ayant fait l'objet d'une attribution de marché et de maîtrise d'œuvre, abandonné sans débat au mépris de l'engagement juridique communal. A ce propos, peut-être qu'une vraie et large consultation citoyenne des saviniens sur la nécessité d'une médiathèque pourrait constituer quelque chose d'intéressant.
- L'abandon de la réfection des derniers courts de tennis, qui ne sont toujours pas refaits sans que l'on sache pourquoi, alors que là aussi c'était engagé et budgété.

Voilà pour la première remarque sur le discours et sur le ton.

En ce qui concerne la mise à niveau de la collectivité et la réorganisation des services municipaux, nous sommes heureux de constater que vos analyses valident nos constats et la réorganisation lancée en 2018, et approuvée en conseil municipal, par les organisations syndicales et en comité technique. Nous avons travaillé assez tôt sur ce sujet et des témoins fondamentaux peuvent en parler. Cela nous avait

valu des critiques, l'inquiétude du personnel, des critiques de votre part pendant la campagne électorale, mais je suis heureux que vous puissiez reprendre la chose et poursuivre comme vous le faites aujourd'hui cette réorganisation.

Autre remarque concernant le chapitre 2 B : sur la mise à niveau du patrimoine bâti, vous ne résistez pas au plaisir de dire que rien n'a été fait avant. Le meilleur exemple concerne le chantier de réhabilitation de l'église. C'est le seul gros dossier dont nous avons eu l'autonomie, la charge, le lancement et la réalisation au cours du mandat, c'est-à-dire sans avoir hérité d'autres affaires. Je vais vous rappeler quelques éléments importants à ce sujet :

- La préparation et les études préalables ont été effectuées en 2017
- Le choix de l'AMO validé au conseil municipal du 27 juillet 2018
- Le diagnostic validé au conseil municipal du 20 septembre 2018
- Les études et préparation des appels d'offres par le Maître d'œuvre courant 2019
- L'attribution du marché en 2020

Les travaux étaient prêts à être mis en œuvre, le financement assuré et budgété, les travaux se poursuivent, c'est très bien. Peut-être à ce propos une suggestion : il avait été question en accord avec l'Abbé et la Paroisse d'impliquer la communauté des usagers de l'église, via une participation financière ou autre, peut-être avez-vous la possibilité de faciliter ce genre de phénomène.

Ce que je regrette sur ce chantier, c'est que le panneau d'information mentionne « début de l'opération 2020, fin de l'opération 2024 » comme si tout le travail effectué en amont n'existait pas, ce que je déplore. Dans le même exemple nous avons aussi la restauration du triptyque de l'église, qui a été lancée en septembre 2017, or ce triptyque est toujours aux ateliers nationaux en restauration, à moins que vous ayez des échéances pour le récupérer. C'est pour dire que tout n'est pas dû aux élus qui étaient à ce moment-là aux affaires. J'aimerais que vous l'entendiez bien, que ça assainisse un peu les choses et que tout le monde soit un peu plus informé.

Concernant la rénovation des écoles : des choses ont été faites ou engagées, même si on s'acheminait vers un plan beaucoup plus lourd :

- Les diagnostics sur les ouvrants ont été totalement réalisés avant 2020 ou courant 2020 ainsi que la préparation d'un marché global
- Le diagnostic des toitures a été réalisé dans le même tempo
- La mise en sécurité des ERP a été largement entamée avec l'ADAP (agenda validé par la Préfecture)
- Les désordres du COSEC ont fait l'objet de recours et des travaux ont été effectués

Concernant l'Art Déco, les recours engagés par la collectivité ont été validés par le Juge administratif, la Ville a gagné et a obtenu une indemnisation début 2020.

Je pense que tous ces exemples vous permettent de mesurer la lenteur des procédures et des mises en œuvre en matière de travaux conséquents.

Enfin, vous incluez dans vos propos le renouvellement du parc automobiles, nous avons procédé à la rénovation de la station GNV, puisque des véhicules roulaient au gaz naturel, à l'installation de la borne électrique de recharge des véhicules. Voilà pour cette partie pour laquelle je l'espère vous allez tirer quelques leçons.

Vous évoquez également les travaux de rénovation du rez-de-chaussée de l'Art Déco page 8, pour quel projet ? c'est une question que je me pose vous n'allez pas me répondre maintenant mais pourquoi pour quel projet ?

Vous évoquez aussi l'Avenue Leclerc et l'Avenue Gallieni qui sont des voies communautaires et départementales, ça fait état dans l'un des nombreux articles qu'elle vous consacre d'une étude, par qui ? c'est la question qu'on se pose... Qu'en est-il de l'avis voir de l'implication de TCM et du Département et de leurs deux Présidents ? Voilà en ce qui concerne le chapitre II.

En ce qui concerne l'incidence de la crise sanitaire, dans les charges à caractère général, vous citez la dotation en baisse pour la population de 8700 euros, ça s'est donc ajouté aux dotations importantes de la part de TCM et du Département ?

**M. le Maire** : vous pouvez redonner le numéro de la page car je n'ai pas toute la numérotation en tête ?

**M. Moser** : on aurait procédé partie par partie ça aurait été plus facile.

En ce qui concerne les produits de fonctionnement, il a bien été fait état de la diminution des produits de fonctionnement, il aurait été intéressant d'avoir un état de cette diminution. Il y a certes l'impact réel de la crise sanitaire, mais il y a eu également moins de charges, moins d'exercice des services, moins de fréquentation des restaurations scolaires etc... il serait donc intéressant d'avoir les deux.

En ce qui concerne l'analyse financière, les rétrospectives (5 A) : il y a un tableau des recettes de fonctionnement du FPIC, qui indique bien les écarts entre la répartition du droit commun et la répartition choisie par TCM, bien sûr au détriment des communes. Que pensez-vous de ce type de choix ?

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, vous indiquez une augmentation de 7,5% en 2021, ce qui est important. A un moment où l'activité est en baisse, où la masse salariale n'a pas changé, on se demande pourquoi on arrive à une telle augmentation de frais de fonctionnement.

En ce qui concerne le tableau des charges de fonctionnement en chiffres page 22, ils montrent l'effort que nous avons fait et dont vous profitez aujourd'hui, d'une baisse des charges de fonctionnement entre 2017 et 2019, voir 2020 encore mieux, de 240 000 euros et des charges de personnel de 200 000 euros. C'est aussi grâce à cet effort là que vous avez aujourd'hui une situation budgétaire qui ne vous pose aucun problème. Par contre vous indiquez un montant de 5 999 450 euros de charges de personnel, et vous indiquez plus loin 6 535 67 euros page 25. Cet écart n'est pas grave mais existe, peut-être qu'entre le budget des charges de personnel et le budget des ressources humaines il y a une nuance, c'est possible.

Je pense donc et c'est ma question que vous n'avez pas du avoir besoin d'utiliser la décision budgétaire modificative (DBM), que vous nous aviez fait voter il y a quelques temps, de 240 000 euros.

En ce qui concerne les ressources humaines, chapitre 5-C, la stabilisation de la masse salariale semble due à plusieurs critères marquants, parmi eux il y a 8 mutations, externes je suppose, 9 recrutements différés, ce qui a du contribuer à la limitation de la masse salariale, mais qu'en sera-t-il lorsque vous aurez terminé l'ensemble des recrutements lancés, et auxquels s'ajouteront peut-être ce qui depuis janvier figure sur Facebook par exemple, avec un agent des espaces verts, un directeur du pôle ressource administration DGA, un assistant des ressources humaines référent du temps de travail, un responsable de la régie espaces verts et propreté urbaine, un directeur de la communication, un animateur de la vie locale, et je suppose que d'ici là il y aura peut-être d'autres offres d'emplois qui paraîtront. Donc sur la masse salariale le temps nous dira comment vous pourrez gérer tout cela. Cela dit, d'une manière positive, je suis satisfait du souci exprimé de maîtriser la masse salariale. Ce n'était pas votre propos au début, dans les années à venir pensez à cela aussi. Ça fait contraste avec vos réactions lorsque j'avais abordé le problème de la masse salariale il y a un an, et avec la perception



que vous aviez des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes. On constate dans vos propos qu'il y a un encadrement, et un souci beaucoup plus net que celui qui existait face à mes propos il y a un an ou plus.

Enfin, en matière de ressources humaines est-ce qu'il y aura une information/discussion ou un débat préalable à votre projet d'armement des policiers municipaux ?

Concernant l'évolution de l'assiette de l'épargne, vous faites état à un moment donné des produits exceptionnels larges, en 2020 : 230 280 euros, et en 2021 : 126 079 euros. J'avoue que je ne sais pas ce que c'est, ce sont des sommes qui ne sont pas anodines.

Page 32 l'épargne nette : nous la devons aussi au désendettement que nous avons assuré pendant notre mandat, puisqu'au début de ce mandat la situation était loin d'être satisfaisante, mais en baisse depuis 2020, alors que l'endettement est encore très faible. Attention à l'augmentation des charges et à l'endettement à venir.

En ce qui concerne l'investissement en cours de la dette par habitant, il est bas, vous le doublez mais il reste dans des proportions tout à fait gérables. Je vous rappelle qu'il y a un tableau dans lequel vous mettez la programmation culturelle, mais je ne suis pas sûr qu'elle fasse partie de l'investissement.

**M. le Maire** : il s'agit essentiellement de la partie équipement

**M. Moser** : enfin pour le chapitre 6, l'évaluation des charges courantes est optimiste, il y a quand même 10,7 % d'augmentation des charges en 2022 puis seulement 1,8 % et 1,7 % jusqu'en 2027, je ne suis pas sûr que le contexte qui s'annonce, pas seulement national mais voir plus, ne risque pas d'avoir de lourdes incidences sur les budgets quels qu'ils soient, pour les habitants mais aussi pour les collectivités.

Je vous alerte aussi sur la forte baisse de l'épargne nette que vous proposez puisque vous passez d'une épargne nette de 560 393 euros en 2022, diminuée de moitié par rapport à ce qu'il y avait avant, à 129 000 en 2027, ce qui veut dire qu'il n'y a plus grand-chose dans les caisses et ça pose un vrai problème lorsque vous parlez d'autofinancement. Et enfin nous pensons que vous avez une couverture par l'emprunt qui est assez optimiste, je dirais un peu osée, par rapport à l'autofinancement, il y a un écart qui nous pose question. Voilà toutes les remarques que j'avais à faire concernant ce ROB.

**M. le Maire** : Mme Zeltz ?

**Mme Zeltz** : Merci M. le Maire. Je suis contente que dans la vie la vérité éclate à un moment donné. On a vécu 6 ans l'ancienne mandature et on a vu tout ce qui aujourd'hui est entrain d'apparaître, il y a trois témoins ici on ne pourra pas dire que je suis de mauvaise foi. On avait toujours dit les choses qui n'allaient pas, l'entretien des voiries qui n'était pas fait, les bâtiments laissés à l'abandon, tous les recours sur toutes les structures, ça ne se voyait pas sur d'autres communes et j'étais bien placée pour le savoir. Donc aujourd'hui nous sommes dans une situation où vous avez un héritage qui fait partie de l'histoire, mais on ne peut pas non plus le cacher. Donc nous vous soutiendrons, même si on est dans l'opposition, on vous accompagnera car l'enjeu est important. Vous traversez aussi une crise sanitaire depuis que vous avez pris cette mandature et ce n'est pas simple, et la conjoncture actuelle et à venir est encore plus incertaine. Aujourd'hui nous avons fait des constats, et je suis heureuse qu'ils soient sur le papier, parce que les six ans que j'ai passé dans l'opposition, je me demandais si j'étais claire, mais oui, j'étais bien claire dans ce que je disais. Nous vous accompagnerons parce que vous en aurez besoin, et c'est le témoignage que je voulais vous faire savoir. En tant qu'élue départementale j'ai prouvée aussi le travail que je peux faire à vos côtés et je vais continuer, parce que cette ville en a grand besoin ainsi que ses habitants. Voilà ce que je voulais vous témoigner.

**M. le Maire** : Merci j'en profite aussi pour remercier le Département qui a été au-delà de ce à quoi il s'était engagé pour le financement des îlots, je dérive un petit peu du cadre du débat mais c'était aussi l'occasion de vous remercier d'avoir soutenu le dossier avec le Président.

Merci pour les commentaires, l'idée était aussi dans le cadre de la présentation du débat d'orientations budgétaires de faire un constat ou plutôt un point d'étape, de voir où l'on en est et où on veut aller, ce qui a été identifié, sans pour autant revenir sur le passé.

Certains dossiers n'ont pas pu avancer comme ils l'auraient dû, mais cela fait partie de l'historique et de ce qui peut grever la bonne avancée d'un certain nombre d'entre eux.

Nous n'avons jamais caché que vous aviez entamé certains dossiers, pour autant, il y a un certain nombre qui ne l'ont pas été et beaucoup d'autres sur lesquels il y a eu un certain nombre de malfaçons, de dysfonctionnements.

Quand j'entends la thématique de l'Art Déco, j'aimerais dire quand vous effectuez des travaux dans votre maison et que votre charpente n'est pas saine, que vous avez des problématiques autres, vous n'allez pas investir dans un équipement assez conséquent. On a toujours des dysfonctionnements sur le bâtiment, je ne vais pas vous le rappeler une nouvelle fois, ce serait discourtois, mais il y a parfois eu des défaillances de la collectivité sur le suivi de certains dossiers, c'est un fait. Ce sont des choses que l'ont doit rattraper, remettre à niveau, c'est un fait, cela a un coût pour la collectivité et il faut à un moment donné le dire.

Ce n'est pas chercher la responsabilité mais expliciter ce à quoi on doit faire face, mobiliser du financement pour remettre à niveau ces équipements.

L'idée ce n'est pas de dire que vous n'avez rien fait, il y a des choses aussi qui n'ont pas été faites.

Quand j'entends le plan écoles, il y avait l'intention mais après il y a l'action, et là on est plutôt sur l'action.

Les courts de tennis on pourra s'en expliquer mais il y avait aussi la question de l'extension du collège et différents scénarios proposés, qui pouvaient peut-être impacter l'emprise des courts de tennis. On n'allait pas faire des travaux si demain on devait empiéter sur une partie des terrains c'est pour cela que le chantier a été stoppé pour éviter de faire et redéfaire par la suite.

C'est plutôt un bon usage de l'argent public, l'explication avait peut-être besoin d'être précisée.

Sur la partie Pôle gare/parc du Grand Troyes, c'est un dossier structurant.

Bien évidemment nous ne le porterons pas seuls, puisqu'il y a une partie départementale, et une partie qui est une voie communautaire, l'idée étant de présenter l'orientation, ce vers quoi on souhaiterait aller. Cela fera partie de négociations avec nos partenaires, et on compte bien sur votre appui au sein de l'instance délibérative de Troyes Champagne Métropole pour nous soutenir dans le cadre de ce projet qui est un axe vraiment structurant puisque l'on part de la gare pour aller jusqu'au parc du Grand Troyes mais aussi à la sortie d'autoroute. Il y a une vraie question d'usage, de stationnement, de mobilité puisqu'on a aussi un parc du Grand Troyes qui se développe avec plus de 2000 salariés, chiffre qui a tendance à augmenter et qui pose question par rapport à la mobilité, à l'usage.

La mobilité douce va aussi s'imposer à nous plus rapidement que prévu pour certaines personnes, quand on voit notamment le prix des carburants.

Bien évidemment quand on a écrit le rapport, la crise ukrainienne n'était pas émergente et nous aurons sans doute des incidences, on ne sait pas encore lesquelles. Nous sommes donc aussi dans un contexte incertain. Peut-être qu'à un moment donné nous serons obligés de faire d'autres arbitrages qui s'imposeront à nous parce que nous n'aurons pas d'autres solutions. Pour autant, notamment dans les travaux et les enjeux qui sont les nôtres, quand on parle de travaux dans les bâtiments il s'agit de ceux liés à la rénovation énergétique, pour aussi avoir une facture de consommation énergétique moindre, permettant de préserver l'impact environnemental mais aussi le coût pour la collectivité. Il s'agit d'un véritable enjeu pour bon nombre de collectivités.

Vous avez évoqué également la question de l'armement, nous en parlerons par la suite puisque ce n'est pas dans le cadre du rapport des orientations budgétaires. Ce n'est pas une question de choix politique mais une nécessité pour la bonne sécurisation des effectifs, nous nous sommes rendu compte que les délinquants et les malfrats ne faisaient pas le distinguo entre un policier municipal non armé et un policier municipal armé. Il faudra que l'on en échange en commission, mais c'était un vrai questionnement.

Sur la maîtrise de la masse salariale, il y avait nécessité, et vous le reconnaissez, de pouvoir s'accompagner de nouvelles compétences, de nouveaux collaborateurs, pour satisfaire l'ensemble des missions et un besoin du service public. Cela passe bien évidemment par une hausse de la masse salariale, qui sera stabilisée par la suite.

Je n'ai pas noté toutes vos questions point à point, mais si vous en avez d'autres nous sommes prêts à échanger avec vous. L'idée est de faire un point des dossiers que l'on a jugé défailants.

Il y a un certain nombre de points sur lesquels vous êtes d'accord avec nous, maintenant c'est de voir comment on n'y va ensemble, comment on s'organise, puisque notre rôle au sein de cette assemblée, c'est de satisfaire les besoins de nos concitoyens, et il y en a beaucoup. Il y a de forts enjeux qui se présentent devant nous, et je pense que c'est collectivement que l'on arrivera à trouver des solutions. M. Moser, vous avez la parole.

**M. Moser** : le fait que j'intervienne comme ça et que je pose des questions et que je fasse un certain nombre de remarques n'empêche pas un accord sur bien des choses. Tout ce qui concerne ce que nous avons aussi dans notre programme électoral et les constats que vous avez fait et que nous avons fait avant vous douloureusement n'empêche pas le fait que je sois dans l'opposition et que je pose des questions quelquefois d'une manière un peu forte, ça n'empêche pas, sur des opérations sur lesquelles on était d'accord de suivre à ce moment-là. Quand vous parlez de la problématique de l'axe de nos avenues, c'est quelque chose d'assez énorme, on participera à l'élaboration du projet je suppose, et j'espère car je trouve ça très intéressant, on ne s'opposera pas systématiquement, et on ne fait pas d'opposition pour faire de l'opposition non plus. Simplement, ce que j'ai essayé de faire comprendre c'est que notre position est loin d'être facile, et qu'il serait bon qu'un certain nombre de revanches ou d'esprit contre-productif puissent s'adoucir humainement parlant. La deuxième chose c'est qu'on est aussi là pour poser des questions pour faire avancer les choses.

**M. le Maire** : et bien on en prend bonne note en tous cas et on est ravis que vous soyez dans cet état d'esprit, l'idée étant de pouvoir avancer. Comme vous l'avez vu il y a un certain nombre d'enjeux, sur les années et les mois qui viennent sur un certain nombre d'équipements, et sans doute des événements qui vont se présenter à nous et pour lesquels nous devons ajuster ou réajuster.

**M. Moser** : juste une question, j'en profite, concernant la période qui s'annonce et la participation de la ville de Sainte-Savine à l'accueil des Ukrainiens, est-ce que vous avez des projets ? je pense à l'appartement Jules Ferry qui est libre pour accueillir des familles.

**M. le Maire** : c'est une question hors débat du rapport d'orientations budgétaires, mais l'idée est de pouvoir échanger dans le cadre de cette assemblée. C'est un vrai questionnement car nous avons deux problématiques, on a des logements d'urgence, mais l'idée est de pouvoir satisfaire à l'urgence dans une durée ponctuelle, si on accueille des réfugiés, ce sera malheureusement sur une durée assez longue. Les services de l'Etat ont lancé un recensement de l'offre de logement des collectivités mais aussi des particuliers, une communication sera faite à ce sujet. Si on identifie de la capacité d'accueil, on le fera bien évidemment, mais la caractéristique est de répondre rapidement à une urgence qui pourrait se présenter.

**M. Moser** : je pense à ça parce que nous avons accueilli une famille Syrienne au moment des difficultés là-bas, qui a été logée à Jules Ferry pendant 2 ans. Une famille qui a su s'intégrer, qui a trouvé du travail, il y avait un contrat sur une durée indéterminée, ils sont partis maintenant, mais ce logement avait rendu un grand service à cette famille.

**M. le Maire** : l'idée va être de répondre au recensement, il faut que l'on garde un logement sur une durée ponctuelle, et trouver des logements qui puissent répondre à une durée d'accueil un peu plus importante. Bien évidemment nous ferons en sorte de répondre aux sollicitations. Une proposition sera également lancée aux particuliers. Oui Madame Zeltz ?

**Mme Zeltz** : la Préfecture gère le dossier, le Département, la ville de Troyes, les Associations, donc il y a un recensement global et général. Bien sûr l'Office HLM et Mon Logis seront sollicités, parce qu'on ne connaît pas la durée pour laquelle ces personnes vont rester en France. La Préfecture veut aussi pouvoir contrôler ces personnes qui arrivent, le temps, la composition des familles, et c'est elle qui fera la répartition. Tout le monde est lié sur ce sujet, et peut-être qu'à un moment donné il sera demandé aux communes si elles ont des logements elles aussi, mais je pense que déjà les organismes HLM répondront, sur le territoire forcément des communes.

**M. le Maire** : et bien évidemment nous avons mis en place une collecte de biens de première nécessité avec les services et les bénévoles, que je remercie fortement. Des distributions ont été organisées sur la commune. Beaucoup de gens sont mobilisés, notamment les entreprises, pour assurer le transport. M. Croquet ?

**M. Croquet** : 2022 est une année de hausse en tous genres, que ce soit le prix du gaz, de l'électricité, de l'essence. Je pense qu'une multitude de personnes va venir demander des aides, pensez-vous que votre budget soit suffisant ? Et est-ce que vous avez pensé à la proposition que je vous avais faite concernant la subvention pour les boitiers bio éthanol pour les particuliers ?

**M. le Maire** : sur le soutien des familles en difficulté, on a bien évidemment l'épicerie sociale gérée par le CCAS, mais on a également un budget alloué aux familles les plus démunies. S'il y a besoin d'augmenter cette couverture on le fera afin de ne pas pénaliser ces familles. Sur la question du bio éthanol malheureusement il y a énormément d'autres dossiers sur lesquels nous devons nous investir et qui nécessitent des arbitrages. Pour l'instant, ce n'est pas la priorité retenue sur cette thématique. Il y a sans doute d'autres leviers de financement et je pense que les pouvoirs publics vont s'emparer de cette problématique, liée à la hausse plus que conséquente des prix du carburant. D'autres remarques, commentaires ? M. Bernier ?

**M. Bernier** : Merci M. le Maire, je voulais revenir sur l'intervention de M. Moser. J'ai noté point par point et je vais répondre sur ce que je maîtrise et je laisserai mes collègues s'ils le souhaitent répondre sur d'autres sujets.

Vous avez dit que nous laissions penser que rien n'a été fait. Vous laissez penser vous en tous cas que l'on se fait plaisir à le dire. Quand on a fait le total de la mise à niveau et qu'on l'estime à peu près à 6 millions d'euros, c'est bien de le dire, parce qu'il n'est pas exclu que l'on doive renoncer à nos propres projets pour pouvoir mettre la collectivité à niveau. Depuis que nous sommes élus et je pense que mes collègues s'accorderont avec moi sur ce point, on passe plus de temps à remettre les choses à niveau, y compris l'organisation de la ville, la restructuration des services municipaux, tout un tas d'équipements, la mise à niveau des bâtiments, du parc automobiles. On passe plus de temps à remettre la collectivité à niveau plutôt que sur nos propres projets.

Sur la partie Ressources Humaines, vous vous êtes plutôt auto-satisfait de la réorganisation 2018 qui était une bonne chose, je pense que c'était nécessaire. Vous laissez entendre que du coup on reprenait le flambeau et poursuivions le travail qui était effectué, j'ai envie de dire pas vraiment. Je pense que le fonctionnement actuel et la mise à niveau des services municipaux c'est une autre approche politique, et que le taux de réalisé et le taux de projeté et de reste à réaliser pour 2022 en est une cause on l'a aussi écrit, il y a presque 5 millions 5 d'investissements qui ont été à la fois budgétés et qui restent à réaliser, je ne suis pas sûr qu'en 6 ans de mandat vous puissiez en dire autant ne serait-ce que sur une année. Je vous rejoins sur le fait que l'on ne dit pas que rien n'a été fait parce que vous avez été mauvais, vous étiez au pied du mur lorsque vous êtes arrivés aux affaires, et il était nécessaire à la fois de serrer la vis et de prendre des décisions comme celle de fermer la piscine, qui n'était pas une décision simple à porter et humainement à assumer, on peut l'entendre. Quand on regarde les délibérations depuis 2014, il y a quand même beaucoup de choses qui ont été projetées en investissement, et très peu de réalisées. Je pense qu'il aurait été plus honnête de se dire et d'assumer le fait que vous n'aviez ni les moyens financiers de le faire ni les moyens logistiques de faire et de faire faire, plutôt que de projeter à chaque fois des sommes aussi considérables.

Sur les panneaux de communication des travaux de l'église, vous mentionnez que l'on écrit que les travaux ont commencé à partir de 2020 et regrettez que nous n'ayons pas tenu compte de ce qui s'était passé avant. Alors j'ai dû passer à côté des échafaudages ces dernières années mais en tous cas j'ai commencé à les voir depuis 2020, date à laquelle les travaux de l'église ont bien commencé.

Sur le COSEC vous avez dit que tout était réglé, alors peut-être pas tout, ou tout s'est arrêté quand on a été élus car j'ai souvenir qu'on a ouvert une fois les portes du COSEC et on a retrouvé une piscine, donc je pense qu'il y avait quelques fuites au niveau du toit qui n'ont pas dû être réglées mais M. Hennequin en parlera mieux que moi.

Sur l'Art Déco vous parliez de nombreux recours engagés par la Ville, vous auriez peut-être dû en engager un contre vos propres services ou contre les élus de l'époque concernant la livraison du monte-charge, parce que vous avez quand même réceptionné un monte-charge à près de 130 000 euros qui n'a jamais fonctionné, c'est pour nous.

Pour le parc automobile quand vous dites que vous avez fait des choses, vous avez surtout mentionné la borne électrique. Lorsqu'on est arrivé dans la collectivité, j'ai souvenir d'avoir vu une paire d'épaves dans la cour des ateliers de Jules Ferry. Vous avez dit, j'ai retenu ça mais ça ne résume pas votre intervention, nous avons un plan, mais ça n'a pas marché. En tous cas nous les choses on les a écrites et on les tient et les 160 000 euros d'investissement sur le parc automobile nous l'avons fait.

Vous êtes intervenu une fois de plus aussi pour tacler la presse, je la laisserai répondre mais quand on voit ce qui se passe et la manière dont est muselée la presse dans certains pays je serais un petit peu plus indulgent avec elle et je me réjouis en tous cas qu'elle ait la liberté de ton dans notre pays.

Vous parlez de la situation saine de la collectivité, précisant que nous tirons les bénéfices de ces efforts, je pense que c'est le fait de n'avoir pas fait qui a permis de faire des économies, et que surtout, c'est un report de charges.

Concernant l'évaluation un peu optimiste des perspectives que vous évoquez, je vous rappelle juste qu'en préambule nous avons naturellement mis en exergue que le fait que le contexte géopolitique national, notamment l'approche des échéances électorales, risquait peut-être de modifier le paysage fiscal, et le fonctionnement des collectivités.

**M. le Maire** : d'autres interventions ? M. Stauder ?

**M. Stauder** : Merci M. le Maire. Dans l'intervention de M. Moser je voulais compléter les interventions de mes collègues, dans le sens où il est quand même important de rappeler pourquoi nous sommes ici, pourquoi nous avons été élus, nous devons la sincérité à la population.

Alors oui, nous avons fait un constat qui est peut-être amer pour M. Moser et SAVIPLUS, mais ce constat, c'est un héritage que l'on doit subir, et il est important de relever l'ampleur de ce qui n'a pas été réalisé comme il l'a été déjà dit.

Je ne vais pas revenir sur tous les points qui ont été très bien rappelés par mes collègues, il s'agit d'un héritage lourd, et je rejoins mon collègue M. Bernier dans le sens où nous sommes dans l'obligation de renoncer, en tous cas ces premières années, à des projets qui sont les nôtres, des projets structurants, j'en veux pour preuve le rez-de-chaussée de l'Art Déco qui va pouvoir trouver une destination, peut-être pas cette année parce que justement les engagements qui sont les nôtres pour rattraper le retard de l'ensemble de la collectivité sur tous les points listés sont importants.

Par ailleurs, il y a différents points que j'ai relevé aussi, vous évoquez l'abandon du projet Médiathèque au profit de l'engagement pris etc... Je vous rappelle M. Moser que cet engagement a été détricoté légalement avec le promoteur.

Effectivement nous avons un autre choix culturel, un autre choix politique, pour l'Art Déco, pour la commune. C'est un choix que vous pouvez peut-être accepter. Vous évoquez le fait que nous revenons sans cesse -enfin ce n'est que la 2<sup>ème</sup> année- sur l'héritage que nous subissons. J'ai l'impression que vous revenez aussi sans cesse sur la Médiathèque. La Médiathèque oui, c'est un choix que nous avons pris que de changer de lieu, je ne vais pas revenir sur l'intérêt de ce changement de lieu, les intérêts sont nombreux. C'est un choix assumé, nous pouvons y revenir, et un choix qui fait sens culturellement.

Je reste sur la culture M. Moser, vous nous parlez de la restauration du triptyque de l'église et de ses échéances. Je tiens à vous rappeler que lorsque nous sommes arrivés aux affaires il y a un an et demi, ce dossier était en souffrance. Le triptyque effectivement était dans les ateliers du CRRMF, mais aucune délibération n'avait été prise, et qu'aucune opération de restauration n'était lancée. Donc nous avons, un peu en urgence, pris la décision de pouvoir engager le projet de dépense et de restauration de ce tableau exceptionnel. Nous pourrions vous donner les éléments sur l'évolution de la restauration de ce triptyque de l'église.

Un petit rappel sur la loi de 1905 M. Moser, la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Le bâtiment de l'église est un bâtiment communal, donc effectivement, c'est à la charge de la commune que revient

la restauration de l'église. Vous évoquez le fait que des particuliers ou que la communauté de l'église pourrait participer, c'est une obligation de la commune.

**M. Moser** : à propos de ce que je disais, je ne comprends pas trop votre intervention, puisque simplement il avait été émis par l'Abbé et par la Paroisse la possibilité de pouvoir participer à des actions qui entourent cette reconstruction, sous forme d'un apport de don, ou sous une autre forme, mais ça me semblait une idée intéressante. Je ne vais pas jusqu'à la loi de 1905.

**M. le Maire** : pour rappel une visite limitée en nombre de participants avait été organisée, visite à laquelle Frédérique Behl avait été invitée et une personne de la presse afin de faire état de la restitution. D'autres visites seront organisées. M. Hennequin ?

**M. Hennequin** : je vais parler en tant que déshérité et je vais commencer par le COSEC. On a fait la rénovation en extérieur, mais pas en intérieur. Le carrelage de l'entrée était éclaté à cause des infiltrations d'eau. Or, plus de 1000 élèves, et plus de 10 associations utilisent cette infrastructure. Nous avons pu le refaire aux vacances de février et je remercie les services techniques pour leur travail efficace, mais de l'eau rentre par tous les côtés et sans jeu de mots ça aurait pu faire une deuxième piscine municipale comme disait M. Bernier.

La salle de danse a aussi été refaite à neuf, c'est du parquet flottant, et je peux vous garantir que ça flotte !

Un virus nommé légionnelle est situé dans les douches depuis 3 ou 4 ans selon les experts. 50 euros par douche, il y en a 8 par vestiaire, et on a à peu près une dizaine de vestiaires donc ça fait une bonne somme.

En ce qui concerne les bâtiments ERP, le capitaine du SDIS a effectué une pré-visite avec M. Vivien et moi-même, et le stand de tir n'est pas référencé (dans le cadastre). Certains bâtiments ERP n'ont même pas la classification ERP en accueillant bien évidemment du public.

Pour les terrains de tennis, comme l'a dit M. le Maire, et je tiens à le préciser également pour que ce soit transparent, Mme Zeltz en qualité de conseillère départementale est venue nous rencontrer, rencontre suivie d'une visite sur site en présence du Président du Tennis, de M. le Maire et moi-même, pour expliquer pourquoi nous n'avons pas refait les terrains de tennis. Je tiens à préciser qu'avec le COVID, les entreprises ne pouvaient pas intervenir.

**M. le Maire** : oui Mme Gultekin ?

**Mme Gultekin** : Merci M. le Maire. Je tiens également à répondre à M. Moser. Nous ne pouvons pas présenter nos orientations budgétaires sans parler de l'héritage du retard quand ça nous coûte des millions d'euros.

**M. Moser** : j'entends bien, vous êtes naïve c'est bien, apparemment. Vous imaginez bien que cet héritage ne s'est pas constitué en 3 ans, et que malheureusement nous avons commencé avec cet héritage nous aussi et que nous n'avons pas pu nous en sortir. Quand je dis nous, c'est une partie.

**Mme Gultekin** : vous avez dit que vous étiez content de voir que nous maîtrisons la masse salariale. Nous ne souhaitons pas maîtriser la masse salariale, l'organigramme c'est de l'humain, c'est du vivant, ce que nous souhaitons faire c'est ajuster l'effectif aux besoins des services pour fonctionner et offrir à la population un service optimal.

**M. le Maire** : ça fait vraiment débat, allez-y M. Bernier

**M. Bernier** : M. le Maire j'ai cru entendre que M. Moser avait qualifié Mme Gultekin de naïve, je voulais savoir si j'étais le seul ou pas ?

**M. le Maire** : je pense que c'était son hommage à la journée de la Femme.

**M. Stauder** : il y a juste un règlement dans un Conseil municipal, le respect est demandé entre chacun.

**M. le Maire** : M. Moser en respect pour la présentation et le travail effectué par Mme Gultekin vous pourriez vous excuser s'il vous plaît.

**M. Bernier** : 2 jours après la journée de la Femme c'est très symbolique donc M. Moser ne souhaite pas s'excuser.

**M. Moser** : avec Mme Gultekin on a de très bonnes relations et mon intention n'était pas de l'attaquer comme ça, simplement cette remarque qu'elle a fait m'a à nouveau peut-être pas permis de maîtriser mes réactions parce que je pense que ce soir, ça y va.

**Mme Gultekin** : je suis désolée M. Moser ça nous coûte des millions d'euros ces rattrapages, on ne peut pas ne pas en tenir comptes dans nos orientations budgétaires.

**M. Moser** : ce sont des millions d'euros qu'on n'avait pas en 2014, donc je suis désolé je ne vais pas continuer à justifier des choses qui ne sont pas faciles à justifier.

**M. le Maire** : l'idée c'est de provoquer du débat et d'en prendre acte. On ne va pas refaire l'histoire, ce qui nous importe aujourd'hui c'est d'aller de l'avant, dans le respect des uns et des autres, des unes et des autres. Merci pour toutes ces précisions, tous ces échanges. S'il n'y a pas d'autre remarque ou commentaire je vous propose de prendre acte qu'il y a bien eu débat. Des personnes considèrent-elles qu'il n'y a pas eu débat ? des personnes qui s'abstiennent sur la présence d'un débat ? Je pense que chacun est unanime aujourd'hui à se dire qu'il y a bien eu débat autour de ces orientations budgétaires. Je vous remercie, et l'idée c'est de pouvoir construire quelque chose, je ne vais pas dire en faisant fi du passé parce que bien évidemment ça va grever un certain nombre de nos réalisations, de nos engagements, et on sait aussi que l'avenir est incertain sur un certain nombre de choses, mais l'objectif est d'avancer et de remplir chacun nos missions au service de la population. Je vous propose de passer au point suivant.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
26	32	32	0	0	0

07 - MARCHES PUBLICS – autorisation de signature du marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de voirie

RAPPORTEUR : M. Bernier

Mes chers Collègues,



Par avis d'appel public à la concurrence en date du 29 décembre 2021, un marché public de maîtrise d'œuvre, sous forme d'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire avec un minimum et maximum en valeur, a été transmis aux organismes de publication habilités afin de retenir un maître d'œuvre pour la réalisation des travaux de voirie sur la commune de Sainte-Savine.

La date limite de réception des offres était fixée au 31 janvier 2022 à 12h00.

Sept (7) plis ont été reçus dans les délais.

La commissions d'appel d'offres s'est réunie le 16 février 2022 afin d'attribuer le marché.

L'offre présentée par la société CEREG PAYS DE CHAMPAGNE est la « mieux disante » et a donc été retenue par la commission.

Le forfait de rémunération est le suivant :

**Mission AVP :**

Bon de commande	Taux de rémunération (t)
Enveloppe financière affectée aux travaux < 100 K€ HT	1,40 %
100 K€ HT ≤ Enveloppe financière affectée aux travaux < 400 K€ HT	0,90 %
Enveloppe financière affectée aux travaux ≥ 400 K€ HT	0,80 %

**Autres éléments de mission hors AVP :**

Bon de commande	Taux de rémunération (t)
Cout prévisionnel des travaux < 100 K€ HT	5,60 %
100 K€ HT ≤ Cout prévisionnel des travaux < 400 K€ HT	3,60 %
Cout prévisionnel des travaux ≥ 400 K€ HT	3,20 %

Le conseil municipal, vu l'énoncé ci-dessous et après en avoir délibéré, décide d' :

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces y afférent.

**M. le Maire** : est-ce qu'il y a des votes contre ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
26	32	32	0	0	0

RAPPORTEUR : M. Cerf

Mes chers Collègues,

Par délibération en date du 30 avril 2014, la Mairie de Sainte-Savine et le Centre Communal d'Action Sociale de Sainte-Savine ont mis en place un groupement de commande afin de pouvoir regrouper les besoins communs de ces deux entités juridiques et de réaliser des économies d'échelles substantielles.

La création d'un groupement de commandes implique, en application des dispositions du Code de la commande publique, la conclusion d'une convention constitutive entre la Mairie de Sainte-Savine et le C.C.A.S. indiquant les modalités de fonctionnement dudit groupement.

La convention constitutive du groupement de commandes mis en place en 2014 a été conclue pour toute la durée du mandat municipal. Le mandat précédent ayant pris fin en 2020 avec l'installation d'une nouvelle équipe municipale, il convient donc d'instituer un nouveau groupement de commande pour la durée de la mandature actuelle.

Ainsi, la convention constitutive du groupement de commandes (en annexe jointe) sera notamment chargée de la passation et l'exécution des marchés publics suivants :

- Fourniture et produits de matériels d'hygiène et d'entretien ;
- Nettoyage des vitres et des locaux ;
- Maintenance des ascenseurs, des monte-charges et des automatismes d'ouverture ;
- Service d'impression, de façonnage et de livraison de produits imprimés ;
- Maintenance des alarmes et télésurveillance ;
- Services d'assurances.

Des avenants à la convention constitutive du groupement de commandes détermineront, au cas par cas, les marchés qui pourront être passés sous cette forme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- **APPROUVER** le principe d'un partenariat avec le C.C.A.S. sous forme d'un groupement de commandes ;
- **SIGNER** la convention constitutive du groupement de commandes telle que prévue en annexe dont la Mairie de Sainte Savine sera le coordonnateur et dont sa propre C.A.O. sera compétente pour retenir les titulaires des marchés ;
- **DELEGUER** à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, la possibilité de signer les avenants à la convention constitutive du groupement de commandes qui auront pour objet de déterminer, au cas par cas, les marchés pouvant être passés sous cette forme ;
- **AUTORISER** M. le Maire à SIGNER et NOTIFIER les marchés ; chaque membre du groupement s'assurant de sa bonne exécution.

**M. le Maire** : Merci, est-ce qu'il y a des remarques sur ce rapport ? est-ce qu'il y a des votes contre ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
----------------------	---------------------------------	------	--------	------------	-----------------

26	32	32	0	0	0
----	----	----	---	---	---

## 09 - TABLEAU DES EMPLOIS - Création de postes

RAPPORTEUR : M. Huart

Mes chers collègues,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la volonté de créer un poste d'agent des espaces verts ;

Compte tenu de la volonté de modifier le poste de chargé de communication pour le faire évoluer vers un poste de directeur de la communication ;

Compte-tenu de la volonté d'élargir les possibilités de recrutement d'un agent de propreté urbaine suite à départ à la retraite ;

Compte-tenu de la volonté d'élargir les possibilités de recrutement d'un animateur de la section jeunesse ;

Compte tenu de la volonté de créer un poste d'animateur de la vie locale ;

Compte-tenu de la volonté de créer un poste d'assistant des ressources humaines ;

Compte-tenu de la volonté de créer un poste d'agent technique polyvalent.

### Il est souhaité :

- La création d'un poste d'agent des espaces verts à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique du cadre d'emplois des adjoints techniques.

Cet emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C de la filière technique dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de nomination.

- La modification du poste de chargé de communication en poste de directeur de la communication à compter du 15 mars 2022.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative, du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou de catégorie B de la filière administrative du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

Cet emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie A ou de la catégorie B de la filière administrative dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de nomination.

- La modification du poste d'agent de propreté urbaine à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 portant sur l'élargissement des statuts par lesquels le poste peut être pourvu.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique du cadre d'emplois des adjoints techniques.

Cet emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C de la filière technique dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de nomination.

- La modification du poste d'animateur de la section jeunesse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 portant sur l'élargissement des statuts par lesquels le poste peut être pourvu.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière culturelle du cadre d'emplois des assistants de conservation ou par un fonctionnaire de catégorie C de la filière culturelle, du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine.

Cet emploi pourrait être pourvu par agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie B de la filière culturelle ou de catégorie C de la filière culturelle dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de nomination.

-La création d'un poste d'animateur de la vie locale à temps complet à compter du 1er avril 2022.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative, du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ou de catégorie C de la filière administrative, du cadre d'emplois des adjoints administratifs, de catégorie B de la filière animation du cadre d'emploi des animateurs territoriaux.

Cet emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie B ou C de la filière administrative, la catégorie B de la filière animation dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de nomination.

-La création d'un poste d'assistant Ressources Humaines à temps complet à compter du 1er juin 2022.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Cet emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C de la filière administrative dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de nomination.

-La création d'un poste d'agent polyvalent à temps complet à compter du 1er juin 2022.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, du cadre d'emplois des adjoints techniques.

Cet emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C de la filière technique dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de nomination.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- de modifier le tableau des emplois tenant compte des créations ci-dessus

**M. le Maire** : Merci, est-ce qu'il y avait des remarques sur ce rapport ? Non. Je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
26	32	32	0	0	0

## 10 - LABEL VILLE EUROPEENNE - Adhésion et signature de la Charte

RAPPORTEUR : M. Pouzin

Mes Chers Collègues,

Le Label ville Européenne a pour vocation d'évaluer l'engagement européen des 35 000 communes françaises. Il se veut accessible incitatif et surtout participatif.

Ce Label est une action transpartisane menée par plusieurs associations : les jeunes européens – France, le Mouvement européen France, l'Union des fédéralistes Européens – France.

Le Label ville européenne repose sur l'engagement des élus à réaliser des actions destinées à placer l'Europe dans le quotidien des citoyens et faire vivre une conscience européenne.

L'engagement des villes ne sera pas uniquement évalué par des critères financiers, mais bien par un ensemble d'actions thématiques portant sur la :

- Pédagogie,
- Coopération,
- Citoyenneté et,
- Culture.

Une charte a été élaborée pour définir les critères d'éligibilité au Label ; la signature de cette Charte du Label Ville européenne engage la commune au minimum sur les actions suivantes :

- Placer, dans sa mairie, un drapeau européen à côté du drapeau français,
- Marquer, par la présence d'un pictogramme formé du drapeau européen, tout projet financé par l'Union Européenne dans sa mairie,
- Organiser, au minimum, une fois par an, un évènement (conférence, projection, exposition, jumelage) avec pour thème l'Europe ou un pays européen.

La ville s'engage également à approfondir et mettre en place d'autres actions.

Les associations qui portent le Label Ville européenne évalueront, via un comité de suivi du Label Ville européenne, les engagements de la commune et de ses élus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'adhérer au Label Ville européenne ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à représenter la Ville au titre de ce Label ;
- D'autoriser M. le Maire à signer la Charte du Label Ville européenne jointe en annexe ;

- De mettre en œuvre les actions de niveau 1 telles que décrites ci-dessus et d'engager une réflexion pour le déploiement d'un programme d'actions annuelles.

**M. le Maire** : Merci M. Pouzin, un petit point d'information. L'actualité s'est rappelée à nous et l'importance de l'intégration de ce label a des valeurs européennes lorsqu'on vit cette crise en Europe.

Il est plus qu'important, au-delà de l'affichage, de se connaître les uns les autres au travers de différents pays, de différentes cultures, de différentes pratiques, et effectivement ce label est aussi une action sur laquelle nous souhaitons nous engager depuis quelques temps.

De part son histoire, Sainte-Savine était déjà engagée de fait : lorsqu'on voit le drapeau Européen, le jumelage avec l'association Reichenbach, il y a un certain nombre d'actions. L'idée s'est de pouvoir le développer avec un écho malheureux qui est la crise que l'on vit. Je pense que c'est dans les échanges, dans l'interconnaissance que l'on apprend à mieux se connaître, se comprendre et éviter je l'espère d'autres crises. L'actualité est sombre à ce niveau-là mais en tous cas, ça fait écho à des valeurs que nous portons, des valeurs européennes.

Est-ce qu'il y avait des remarques sur ce rapport ? Oui, Madame Zeltz ?

**Mme Zeltz** : C'était une petite note d'humour pour le philosophe lorsqu'il nous dit que ce n'est pas politique mais j'allais dire tout est politique dans la vie des hommes, au sens étymologique du terme, c'était juste un petit clin d'œil.

**M. le Maire** : De dire que l'on s'engage sur une ouverture à l'Europe et à la connaissance des peuples, c'est une action effectivement politique, mais pas partisane. M. Croquet ?

**M. Croquet** : J'ai bien aimé le discours de M. Pouzin. Surtout l'union des peuples, des connaissances, le fait que tout le monde doit apprendre à se connaître et à partager ses cultures, mais la fin m'a déçu. Quand j'entends que les lois européennes doivent être au-dessus des lois de la France, c'est « niet » pour moi. Je vais simplement demander quelles sont les contraintes exactement ?

**M. le Maire** : Les contraintes sont l'adhésion au label qui est gratuite, et les contraintes que l'on va s'imposer. Dans les rapports figurent différents niveaux d'engagements et de reconnaissances de l'intégration de la commune dans ce label. La ville place le curseur en fonction de l'effort déployé, en fonction de la grille d'évaluation proposée dans la charte et le label.

**M. Croquet** : C'est un peu comme le jumelage et l'échange avec les villes allemandes ?

M. le Maire : Là c'est un label, mais le jumelage avec Reichenbach rentre dans les critères d'évaluation du label. Monsieur Pouzin ?

**M. Pouzin** : M. Croquet, rappelons que le mot « niet » est un mot Russe, à éviter. Outre cette remarque linguistique, être républicain c'est se soumettre à la loi que l'on a tous décidé, pour tous, que l'on soit d'accord ou pas. C'est la définition de Rousseau, la liberté, c'est l'obéissance à la loi que l'on s'est prescrite. Chapitre 8 du livre II du contrat social, la page j'ai oublié. De même qu'être républicain c'est se soumettre à une loi que l'on peut ne pas approuver, faite par une majorité, de même être européen c'est accepter les directives décidées ensemble. Il y a donc un droit supra national qui s'impose à nous, ce n'est pas un manque de souveraineté de la France. Etes-vous d'accord ?

**M. le Maire** : M. Pouzin nous vous proposons de faire une séquence prochainement sur le label et de poser ces questions de droit, de droit supra national, de droit national.

En tous cas l'idée c'est de s'intégrer dans un label qui porte des valeurs, et qui finalement correspond à bon nombre d'attentes, d'anciens et de plus jeunes. Lorsqu'on voit aussi le programme Erasmus, le service volontaire européen, beaucoup de jeunes s'intègrent dans des programmes d'échange avec d'autres pays européens. Souvent, ils en sortent enrichis d'une autre culture, d'une ouverture aux autres, d'une ouverture à d'autres pratiques, une meilleure intégration dans le milieu professionnelle.

C'est par la connaissance et l'interconnaissance que l'on progresse, en sortant aussi des préjugés, parce que malheureusement on se dit que telle Nation est comme ceci ou comme cela, mais quand on vit et qu'on échange finalement on se dit que les uns ou les autres sont beaucoup plus proches qu'on ne le croit.

D'autres commentaires sur ce rapport ? Non. Je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? des abstentions ? Non. Adopté à l'unanimité.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
26	32	32	0	0	0

**M. le Maire** : Nous n'avons pas terminé l'ordre du jour, il y a la question diverse, et après la question diverse, je vous invite à rester, il y a quelques éléments que je souhaite partager avec vous hors Conseil Municipal. M. Moser ?

**M. Moser** : J'ai été alerté par un savinien sur les problèmes autour des moloks rue de l'Ouest de dépôts sauvages et ordures ménagères ou d'autres choses. Qu'envisagez-vous de faire face à ce problème d'incivilité et d'hygiène ? Je m'étais engagé auprès de cette personne à vous poser la question.

**M. le Maire** : nous allons vous apporter la réponse, Madame Tiedrez ?

**Mme Tiedrez** : Comme de nombreuses villes, nous sommes confrontés à des déchets et des dépôts sauvages réguliers, et avons constaté un laisser aller ces derniers mois à la suite du déconfinement. Vous me permettrez donc de répondre plus largement, car le cas que vous avez mentionné relève d'une problématique globale dont nous nous sommes naturellement saisis.

Les dépôts sauvages sont des déchets encombrants déposés volontairement dans l'espace public, généralement à côté des points de collecte, et trop souvent, des sacs déposés à côté des containers ou des points d'apports collectifs, parce que les habitants ne prennent pas la peine d'ouvrir le couvercle.

En plus d'être désolant, de nuire à notre écosystème, et à notre cadre de vie, c'est un problème de salubrité. Il appartient à la ville d'évacuer les déchets, et d'en supporter la charge. Chaque matin, les services procèdent donc à des tournées pour les collecter et faire place nette. Pour poser les choses, rappelons que l'addition des dépôts sauvages, c'est 30 tonnes de déchets collectés chaque année. Dans les faits toujours, ce sont 4 agents affectés à la propreté urbaine, dont 1 nouvel encadrant en cours de recrutement. Ce sont plus de 5 000 heures de travail par an et surtout 250 000 euros dédiés à la propreté urbaine. La Municipalité met un point d'honneur à agir concrètement avec des moyens importants et amplifiés, humains comme matériels. Le ROB en est une démonstration.

Ce qui signifie, depuis le début d'année, nous avons organisé de grandes opérations « coup de propre » inédites, avec des renforts extérieurs pour nettoyer la ville, en complément du nettoyage courant. Nous avons redimensionné le service, la ville coordonne régulièrement des opérations de nettoyage citoyennes pour encourager la prise de conscience collective.

Enfin, dès cet été, nous mettrons en place des chantiers jeunes et d'insertion pour sensibiliser les jeunes à la cause et créer des emplois.

Pour éveiller les consciences, à la fin du mois, des actions de communication et de sensibilisation chocs seront déployées dans la ville. Elles seront relayées avec le concours des bailleurs, pour cibler les habitants des collectivités, qui jouxtent les points d'apports collectifs, là où sont constatées le plus d'incivilités.

Cette action est à l'initiative des élus, mais aussi des services de propreté urbaine, de transition écologique, de la communication, de la Police Municipale ainsi que du labo citoyen et du CMJ, fortement impliqué comme vous le savez.

Vous serez naturellement tous conviés à découvrir cette initiative coup de poing dans les prochains jours, y compris dans le journal municipal de printemps, dont le dossier est consacré à la propreté urbaine.

L'action de la ville ne s'arrêtera pas à cette campagne choc, dans les prochaines semaines, et après la prise de conscience collective, nous allons passer à la phase 2, avec la phase de dissuasion et sanction. A ce stade je ne peux pas la dévoiler, mais la commune engagera une politique ferme pour mettre les auteurs d'incivilités face à leurs responsabilités.

**M. le Maire** : Merci pour cette réponse par laquelle vous introduisez l'ordre du jour du prochain Savinien qui est en cours d'impression. Oui Madame Zeltz ?

**Mme Zeltz** : Je voulais dire que si vous mettez en place des chantiers d'insertion sur la commune, en tant que Vice-présidente chargé de l'insertion au Département ça m'intéresse beaucoup et je pense que je pourrai vous soutenir financièrement. N'hésitez pas à m'en parler car ce sont des sujets qui nous intéressent beaucoup, notamment l'insertion.

**M. le Maire** : c'est noté bien évidemment à chaque fois nous recherchons des partenaires et des co-financiers, donc si ça peut nous coûter moins cher nous sommes preneurs.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h20.

Fait à SAINT SAVINE, les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Arnaud MAGLOIRE



Secrétaire

A. Bardet

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials 'AB'.